

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines

Le 3 juillet 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 3 juillet 2017 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Jean-François Morissette
Michel Verreault	Denise P. Bergeron
Jean-François Delisle	Hélène Martin
Marco Tanguay	Yves Bergeron
François Madore	Daniel Poudrier

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION

2 - ORDRE DU JOUR

2.1- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR	le conseiller François Madore

2017-254TM

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant le point suivant :

- 5.1 Octroi d'une aide financière - Habitations La Rive II.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 - PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE PUBLIQUE

3.1- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017

2017-255TM

ATTENDU le dépôt par la greffière du projet de procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR	le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR	la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2017 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 - RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES

4.1-
Adoption des
procès-verbaux des
19 et 26 juin 2017
de la Commission
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 19 et 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

2017-256TM

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 19 et 26 juin 2017 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - CONSEIL MUNICIPAL

5.1-

5.1-
Autorisation de
versement - Centre
des congrès

ATTENDU l'aide financière accordée par Développement économique Canada pour les régions du Québec pour permettre la réalisation du projet de construction d'un centre d'affaires et de congrès;

ATTENDU QUE pour le versement de la contribution financière, des formulaires doivent être dûment complétés par un représentant autorisé de la Ville;

ATTENDU la recommandation du Service des travaux publics, du génie et de l'environnement;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

2017-257TM

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines autorise le responsable du Volet génie et environnement ou l'assistante-trésorière à compléter et à transmettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires en ce qui a trait au versement de la contribution financière accordée par Développement économique Canada pour les

régions du Québec pour le projet de construction d'un centre d'affaires et de congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-
Financement du
projet de centre
d'affaires et de
congrès

ATTENDU le projet d'implantation d'un centre d'affaires et de congrès mené par la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU QUE le projet est admissible à une aide financière du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

2017-258TM

ATTENDU QUE les conditions du programme d'aide financière prévoient notamment qu'aucun dépassement de coûts ne peut être assumé par le gouvernement du Québec;

ATTENDU les prévisions budgétaires effectuées par des professionnels en vue de la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confirme qu'elle s'engage à réaliser le projet de centre d'affaires et de congrès selon les prévisions budgétaires déjà soumises, pour un coût total de projet de 8,9 millions de dollars;

QUE la Ville s'engage à défrayer, en entier, tout dépassement de coût faisant en sorte que le montant total de ce projet dépasserait la somme initialement prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 -

RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE

7 -

GESTION DU TERRITOIRE

7.1-
Approbation des
plans
d'implantation et
d'intégration
architecturale

ATTENDU QUE le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme a été déposé et que les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants ont obtenu une recommandation favorable de ce comité:

- **Plan-projet de rénovation au 609, rue Notre-Dame Est** (Recommandation n° 2017-072);
- **Plan-projet d'abattage d'un arbre au 464, rue Carrette** (Recommandation n° 2017-077);
- **Plan-projet d'installation d'une enseigne au 257, rue Notre-Dame Ouest** (Recommandation n° 2017-078);
- **Plan-projet d'approbation d'un agrandissement au 1220, rue Huppé** (Recommandation n° 2017-075);
- **Plan-projet d'approbation d'une nouvelle construction au 524, rue des Entreprises** (Recommandation n° 2017-076);

2017-259TM

- **Plan-projet d'abattage d'arbres au 618, rue Carrette** (Recommandation n° 2017-064).

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) soient acceptés conformément aux recommandations présentées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme et de développement du territoire daté du 20 juin 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - SOUMISSIONS / PROPOSITIONS

8.1- Fourniture et installation d'une clôture en mailles de chaîne

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et installation d'une clôture en mailles de chaîne;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Montants
Clôtures Victo inc.	12 275 \$
Clôtures Veilleux inc.	14 649 \$

2017-260TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
 APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Clôtures Victo inc.** la fourniture et l'installation d'une clôture en mailles de chaîne au réservoir du Rang 3, pour une somme forfaitaire soumise de 12 275 \$ taxes en sus, le tout payable à même les fonds du règlement d'emprunt n° 417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2- Réparation de murs de maçonnerie et construction de murets de protection 2017 -

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de réparation de murs de maçonnerie et construction de murets de protection de la rivière Bécancour;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Rivière Bécancour

2017-261TM

Soumissionnaires	Montants
Cimota inc.	64 700 \$
Maurécon inc.	67 260 \$
Construction & Expertise PG	78 100 \$
Lambert & Grenier inc.	78 500 \$
Cité Construction TM inc.	109 816 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Cimota inc.** les travaux de réparation de murs de maçonnerie et construction de murets de protection de la rivière Bécancour, sur la base des prix unitaires déposés, pour des déboursés totaux anticipés s'élevant à 64 700 \$ taxes applicables en sus, payables à même les fonds du règlement d'emprunt n° 616;

QUE l'octroi du contrat soit conditionnel à l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3-
Déneigement des
bornes d'incendie
pour les années
2017 à 2022

2017-262TM

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le déneigement des bornes d'incendie pour les années 2017 à 2022;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Secteur - Black Lake (prix par borne d'incendie pour 188 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	---	65,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	47,99 \$	47,99 \$

Soumissionnaires	Nord de Thetford (prix par borne d'incendie pour 196 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	30,00 \$	30,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	47,99 \$	47,99 \$

Soumissionnaires	Secteur - O'Meara (prix par borne d'incendie pour 148 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	---	65,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	47,99 \$	47,99 \$

Soumissionnaires	Secteur - Thetford Sud (prix par borne d'incendie pour 136 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	35,00 \$	35,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	47,99 \$	47,99 \$
Gouttières Gilbert inc.	---	60,00 \$

Soumissionnaires	Secteur - Robertsonville (prix par borne d'incendie pour 98 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	---	65,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	95,00 \$	95,00 \$
Gouttières Gilbert inc.	---	58,00 \$

Soumissionnaires	Secteur - Pontbriand (prix par borne d'incendie pour 22 bornes au total)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	54,00 \$	49,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	---	65,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	100,00 \$	100,00 \$
Gouttières Gilbert inc.	---	60,00 \$

Soumissionnaires	Secteur - Centre de Thetford (214 bornes)	
	Option A (1 an)	Option B (5 ans)
Déneigement MC	52,00 \$	46,00 \$
Entretien Fréchette & Grenier inc.	30,00 \$	30,00 \$
Les Constructions de l'Amiante inc.	78,74 \$	78,74 \$
Entreprises Rouleau	47,99 \$	47,99 \$
SNC Lavalin – Opérations & Maintenance inc.	167,81 \$	167,81 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie, pour une période de cinq (5) ans, le déneigement des bornes d'incendies secteur par secteur au soumissionnaire ayant déposé la meilleure offre, tel que présenté au tableau d'adjudication, soit à Déneigement MC et à Entretien Fréchette & Grenier;

QUE la dépense totale reliée à ce service et estimée à 38 200 \$ annuellement soit assumée à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 à 2022;

QUE le prix soumis soit ajusté selon les modalités décrites aux documents d'appel d'offres.

L'adjudication s'établit comme suit:

Déneigement MC :

- a) secteurs Black Lake, O'Meara et Robertsonville au tarif annuel de 46 \$ par borne d'incendie, taxes en sus;
- b) secteur Pontbriand au tarif annuel de 49 \$ par borne d'incendie, taxes en sus;

Entretien Fréchette & Grenier :

- a) secteurs Nord de Thetford et Centre de Thetford au tarif annuel de 30 \$ par borne d'incendie, taxes en sus;
- b) secteur Thetford-Sud au tarif annuel de 35 \$ par borne d'incendie, taxes en sus;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4-
Adhésion au
regroupement
d'achats de l'UMQ -
Produits chimiques
pour le traitement
de l'eau potable

2017-263TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de dix (10) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une municipalité de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de la *chaux hydratée, de l'hydroxyde de sodium et de l'hypochlorite de sodium 12% (chllore liquide en vrac)* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits chimiques tels que la chaux hydratée, l'hydroxyde de sodium et l'hypochlorite de sodium 12% (chlore liquide en vrac) nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2018;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants et que pour l'année 2018, ce pourcentage est fixé à 1,6% pour les organisations membres de l'UMQ et à 3,5% pour les non membres UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5-
Recharge de
bonbonnes d'air
comprimé

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de recharge de bonbonnes d'air comprimé;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

2017-264TM

Soumissionnaire	Total
Centre d'extincteur SL	4 678,65 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Madore
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **Centre d'extincteur SL**. les travaux de recharge de bonbonnes d'air comprimé pendant une période de 12 mois selon les prix unitaires soumis et pour des déboursés annuels anticipés de 4 678,65 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6-
Recharge
d'extincteur

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour les travaux de recharge d'extincteurs;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

2017-265TM

Soumissionnaires	Montants
Centre d'extincteur SL	6 271,88 \$
Service d'extincteurs de Thetford Mines (2006) inc.	8 441,70 \$

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Centre d'extincteur SL**. les travaux de recharge d'extincteurs pour une période de 12 mois selon les prix unitaires soumis et pour des déboursés annuels anticipés de 6 271,88 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour les années 2017 et 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 -

SOUTIEN AUX ORGANISMES

10 -

COUR MUNICIPALE

11 -

DIRECTION GÉNÉRALE

11.1-
Acquisition du lot
n° 6 104 747 du
cadastre du Québec

ATTENDU QUE le lot n° 6 104 647 du cadastre du Québec appartient à Domaine Option Nature inc.;

2017-266TM

ATTENDU QUE dans le cadre de l'appel d'offres visant le choix d'un concept et l'acquisition d'un terrain pour l'établissement d'un centre d'affaires et de congrès, Complexe hôtelier Domaine de la Cache inc. a présenté une offre de vente d'un immeuble dont le lot n° 6 104 647 du cadastre du Québec fait partie;

ATTENDU les décisions du Conseil prises par les résolutions n° 2015-252TM et 2017-208TM;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines achète le lot n° 6 104 647 du cadastre du Québec, d'une superficie de 3 701,5 mètres carrés au prix de 0 \$ et appartenant à Domaine Option Nature inc., le tout selon les termes et conditions du projet de contrat préparé par Me Mélissa Blais, notaire et transmis en date du 3 juillet 2017;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes;

QUE la Ville réserve ses droits concernant l'acquisition d'autres parcelles de terrains en conformité avec la proposition reçue de Complexe hôtelier la Cache du Domaine inc., dans le cadre de l'appel d'offres pour l'implantation d'un centre d'affaires et de congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 -

RESSOURCES HUMAINES

12.1-
Embauche de Mme
Anne-Marie
Lamarre au poste
d'adjointe
administrative au
Service des loisirs
et de la culture

ATTENDU les besoins de doter un poste d'adjointe administrative au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE madame Anne-Marie Lamarre soit nommée au poste d'adjointe administrative (classe 7) au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 1^{er} août 2017;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Lamarre soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2-
Embauche de Mme
Chrystelle
Lobodynski au
poste de préposé
aux
télécommunications
à temps partiel

2017-268TM

ATTENDU les besoins de doter un poste de préposé aux télécommunications à temps partiel au Service de la Sûreté municipale;

ATTENDU le résultat de la procédure d'affichage;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Martin
 APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Chrystelle Lobodynski soit engagée à titre de préposé aux télécommunications (poste à temps partiel, classe 8) au Service de la Sûreté municipale à compter du 9 juillet 2017, le tout assorti d'une période de probation de 1040 heures;

QUE le salaire et les conditions de travail de Mme Lobodynski soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 -

RESSOURCES FINANCIÈRES

13.1-
Acceptation de la
liste des chèques -
Mai 2017

2017-269TM

ATTENDU QUE le Service des ressources financières a déposé la liste des chèques du mois de mai 2017;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marco Tanguay
 APPUYÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette

ET RÉSOLU :

QUE le bordereau des comptes fournisseurs au montant de 2 682 900,01 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017 soit accepté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 -

GREFFE

14.1-
Autorisation de

ATTENDU le désir de la Ville de Thetford Mines de participer au projet pilote visant le vote au bureau du président d'élection;

signature - Vote au bureau du président d'élection

ATTENDU la résolution n° 2017-117TM en ce sens adoptée par le Conseil de la Ville de Thetford Mines le 3 avril 2017;

2017-270TM

ATTENDU le projet d'entente préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et transmis le 17 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Perreault
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec le Directeur général des élections du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'essai d'un nouveau mécanisme de votation pour le vote au bureau du président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2-
Autorisation de signature - Vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé

ATTENDU le désir de la Ville de Thetford Mines de participer au projet pilote concernant l'essai d'un nouveau mécanisme de votation;

ATTENDU la résolution n° 2017-117TM en ce sens adoptée par le Conseil de la Ville de Thetford Mines le 3 avril 2017;

ATTENDU le projet d'entente préparé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et transmis le 17 mai 2017;

2017-271TM

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 12 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec le Directeur général des élections du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant l'essai d'un nouveau mécanisme de votation pour le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3-
Vente du lot n° 5
262 110 du cadastre
du Québec

2017-272TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est propriétaire du lot n° 5 262 110 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE ce terrain correspond à une partie de l'ancienne emprise de la route 267;

ATTENDU QUE ce terrain vague a pour conséquence de priver le lot situé en deuxième rangée d'un accès à la voie publique;

ATTENDU l'offre d'achat formulée par M. Roger Genest pour ce terrain;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines vende à M. Roger Genest le lot n° 5 262 110 du cadastre du Québec, d'une superficie de 660,3 mètres carrés au prix de 300 \$ plus taxes, le tout conformément aux termes du projet de contrat préparé par M^e Sophie Dion, notaire et transmis en date du 21 juin 2017;

QUE les honoraires, les frais de publication et des copies soient assumés par l'acheteur;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 -

SÛRETÉ MUNICIPALE

16 -

SÉCURITÉ INCENDIE

17 -

TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

17.1-
Remplacement de
véhicules et
d'équipements

2017-273TM

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 604 est la principale source de financement pour remplacement de véhicules et équipements municipaux;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 26 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault
APPUYÉ PAR le conseiller Marco Tanguay

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines approuve les dépenses relatives aux projets figurant sur la liste suivante :

# Projet	Description	Montant
0604-01	Acquisition d'un camion 10 roues.	168 000 \$
0604-02	Acquisition d'une camionnette Chevrolet 3500 ou l'équivalent, avec moteur diesel.	55 000 \$
0604-03	Acquisition d'une laveuse à pression.	20 000 \$
0604-04	Acquisition d'une fourgonnette tronquée, modèle E350 ou l'équivalent.	53 000 \$
TOTAL		296 000 \$

QUE ces dépenses soient assumées à même les fonds du règlement d'emprunt n° 604;

QUE, si le montant d'une appropriation indiquée dans le présent décret est plus élevé que les dépenses effectivement faites en regard de cette dernière, l'excédent puisse être utilisé pour payer toutes dépenses décrétées et dont l'estimation s'avérait insuffisante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18 -

URBANISME

18.1-
Nomination de
deux membres et
renouvellement
d'un mandat au
CCU

ATTENDU QUE le mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme et développement du territoire (le CCU) se terminait le 30 juin 2017;

ATTENDU la possibilité de renouveler le mandat de deux membres du CCU;

ATTENDU l'application du *Règlement portant sur le Comité consultatif d'urbanisme*;

2017-274TM

ATTENDU la recommandation du Service d'urbanisme;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 19 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR le conseiller François Madore

ET RÉSOLU :

QUE madame Tina Gagné et monsieur Michaël Caron soient désignés à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} juillet 2017;

QUE le mandat de monsieur Gérard Grenier au sein du même comité soit renouvelé pour une période de deux (2) ans, à compter du 1^{er} juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1-
Adoption du projet
de règlement n°
2017-01 concernant
la collecte des
matières résiduelles

ATTENDU le dépôt du projet de règlement concernant la collecte des matières résiduelles;

ATTENDU QUE ce règlement crée principalement l'obligation de trier les matières résiduelles en différentes catégories, dont les principales sont les matières recyclables, les matières organiques et putrescibles, ainsi que les résidus ultimes;

2017-275TM

ATTENDU QUE ce règlement prévoit de plus les modalités et la fréquence des collectes des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Morissette
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE le projet de règlement n° 2017-01 concernant la collecte des matières résiduelles soit adopté;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-
Avis de motion
(2017-64-PU)

La conseillère Josée Perreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le Plan d'urbanisme n° 147 dans le but d'agrandir l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA située au sud de la rue Jalbert Est à même l'aire d'affectation industrielle IB, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-64-PU.

20.3-
Avis de motion
(2017-66-PU)

Le conseiller Michel Verreault donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption un projet de règlement amendant le *Plan d'urbanisme* en agrandissant l'aire d'affectation industrielle de type IA située en bordure de la rue du Parc à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité RA, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-66-PU.

20.4-
Avis de motion
(2017-129-Z)

La conseillère Denise P. Bergeron donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 2204R à même la zone 2204R, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-129-Z.

20.5-
Avis de motion
(2017-131-Z)

Le conseiller Jean-François Delisle donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement de concordance amendant le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone 1013I à même la zone 1011R, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-131-Z.

20.6-
Avis de motion
(collecte matières
résiduelles)

La conseillère Hélène Martin donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement concernant la collecte des matières résiduelles, le tout selon les dispositions prévues au projet de règlement n° 2017-01.

20.7-
Adoption du
règlement n° 631
(favoriser la
plantation d'arbres)

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 631 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 5 juin 2017;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit principalement l'octroi d'une aide financière correspondant au remboursement de dépenses d'un citoyen pour l'achat d'un arbre d'au moins 1,5 mètres de hauteur planté en cour avant de tout immeuble du territoire de la Ville;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit également les modalités d'application du programme d'aide financière;

ATTENDU QUE l'aide financière est accordée annuellement à même les fonds généraux de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 631 intitulé « **Règlement concernant le programme d'aide financière pour la plantation d'arbres** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.8-
Adoption du
règlement n° 632
concernant les
camions de cuisine
de rue

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 632 et renoncent à sa lecture publique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été donné le 3 avril 2017;

ATTENDU QUE ce règlement prévoit la possibilité pour un restaurateur ou un traiteur ayant une place d'affaires sur le territoire de la Ville ou de la MRC des Appalaches d'exploiter un camion de cuisine de rue à l'occasion d'événements spéciaux et sur le site de ceux-ci;

ATTENDU QUE le promoteur de l'événement et le restaurateur devront s'entendre pour présenter une demande à la Ville;

ATTENDU QUE la Ville émettra un maximum de deux permis de camion de cuisine de rue par événement, conformément aux dispositions du règlement;

ATTENDU QUE la Ville établit, avec ce règlement, un projet pilote qui sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2019;

2017-276TM

2017-277TM

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE le règlement n° 632 intitulé « **Règlement concernant les camions de cuisine de rue** » soit adopté, comme si au long récité et dont le texte intégral se trouve au tome 36 des Livres des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

22 -

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Et cette réunion se termine à 20h43.

La greffière, Edith Girard

Le maire, Marc-Alexandre
Brousseau

EG/mcj